

Recueil des actes administratifs

■ n° 503

29 novembre 2024

Pages 12269 à 12276

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2024-630 du 25 novembre 2024 portant rectification d'erreurs matérielles contenues dans l'arrêté n° 2024-629 du 22 novembre 2024 portant recevabilité des listes de candidates et candidats pour les élections des représentantes et représentants des personnels, des usagers et des usagères au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire, et à la commission de la recherche de La Rochelle Université (scrutins des 9 au 11 décembre 2024).....	12271
Arrêté n° 2024-669 du 26 novembre portant attribution d'une aide spécifique dans le cadre de l'appel à projet innovant de OpenCampusinnov du 21 novembre 2024 (Projet BUBBLE TIME).....	12274
Arrêté n° 2024-670 du 26 novembre portant attribution d'une aide spécifique dans le cadre de l'appel à projet innovant de OpenCampusinnov du 21 novembre 2024 (Projet OPONIE)	12274
Arrêté n° 2024-671 du 26 novembre 2024 portant attribution d'une aide spécifique dans le cadre de l'appel à projet innovant de OpenCampusinnov du 21 novembre 2024 (Projet HUMUS).....	12275
Arrêté n° 2024-672 du 26 novembre 2024 portant attribution d'une aide spécifique dans le cadre de l'appel à projet innovant de OpenCampusinnov du 21 novembre 2024 (Projet OPTIMISATION D'IONISATION).....	12275

Arrêtés

Arrêté n° 2024-630 du 25 novembre 2024 portant rectification d'erreurs matérielles contenues dans l'arrêté n° 2024-629 du 22 novembre 2024 portant recevabilité des listes de candidates et candidats pour les élections des représentantes et représentants des personnels, des usagers et des usagères au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire, et à la commission de la recherche de La Rochelle Université (scrutins des 9 au 11 décembre 2024)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,
Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté n° 2024-388 du 18 octobre 2024 portant organisation des élections des représentantes et représentants des personnels au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire, et à la commission de la recherche de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2024-389 du 18 octobre 2024 portant organisation des élections des représentantes et représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire, et à la commission de la recherche de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2024-629 du 22 novembre 2024 portant recevabilité des listes de candidates et candidats pour les élections des représentantes et représentants des personnels, des usagers et des usagères au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire, et à la commission de la recherche de La Rochelle Université (scrutins des 9 au 11 décembre 2024),
Vu l'avis du comité électoral consultatif du 18 novembre 2024,

ARRÊTE

Article 1 – Rectification d'erreurs matérielles dans les listes de candidatures

Dans les annexes de l'arrêté n° 2024-629 du 22 novembre 2024 précité, est rectifié l'orthographe des noms ou prénoms des candidats suivants :

- > annexe 1 : « Mme FERREIRA DE ALMEIRAMéliana » est remplacé par « Mme FERREIRA DE ALMEIRA Méliana »,
- > annexe 3 : « M. PERETI Renaud » est remplacé par « M. PETERI Renaud ».

Les documents rectifiés figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 – Exécution et publication

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université ainsi que dans les différents locaux de l'Établissement mentionnés aux articles 8 des arrêtés susvisés n° 2024-388 et 2024-389 du 18 octobre 2024 .

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe 1

Annexe 1 rectifiée de l'arrêté n° 2024-629 du 22 novembre 2024 portant recevabilité des listes de candidates et candidats pour les élections des représentantes et représentants des personnels, des usagers et des usagers au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire, et à la commission de la recherche de La Rochelle Université (scrutins des 9 au 11 décembre 2024)

Recevabilité des listes de candidatures pour le conseil d'administration

Collège A : Professeurs et assimilés	Listes	Donnons un nouvel élan pour une université apaisée
	1	M. BLANCHARD Gérard
	2	Mme DUQUESNE Marie
	3	M. PRETOU Pierre
	4	Mme MICHELOT Agnès
	5	M. MARCHAND Sylvain
	6	Mme GARCIA Pascale
	7	M. BERTHIER Michel
	8	

Collège B : Autres enseignants	Listes	Pour une université collégiale, démocratique et solidaire	Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	Une autre voix
	1	M. LIBERGE Erwan	M. RADENAC Gilles	M. COUSTATY Mickaël
	2	Mme BRENON Isabelle	Mme HOURDEAU Stéphanie	Mme JEANNIARD DU DOT Tiphaine
	3	M. SALNIKOV Vladimir	M. GENDRON Fabien	M. DEJEAN Sylvain
	4	Mme COUOT Cécile	Mme GOMEZ Petra	Mme DE FERRAN Florence
	5	M. OSPEL Cyrille	M. HUGOT Laurent	
	6	Mme ANDRÉ Danièle	Mme BERTHET Elsa	
	7	M. GRÜBER Gauthier	M. KALENITCHENKO Dimitri	
	8	Mme BOUHATTATE Jamaa		

Collège C : Usagers	Listes	EFFICIENCE	UNI pour le mérite et ta réussite !	La Voix Étudiante
	1	Mme MORENO Juliette	M. DULONG Benjamin	M. BARTHÉLEMY Nathan
	2	M. VALT-BIRON Jean-Malaury	Mme MADREAU Louna	Mme LUNEL Audrey
	3	Mme CHASSAIN Marie	M. DUPONT Valentin	M. LABRACHERIE Gabriel
	4	M. PRADIER Matteo	Mme LUSSON Anaïs	Mme BISSIÈRES Aude
	5	Mme FERREIRA DE ALMEIRA Méliana	M. ALLARD Evan	M. TAVERNIER Gabin
	6	M. ROLLIN Youenn	Mme LAUE Cassandre	Mme ESCACH Sarah
	7	Mme YVON Lorena	M. DELVALLEZ Matteo	
	8	M. MEGZARI Larbi	Mme PIBALEAU Sharleen	
	9	Mme MASSE Héloïse	M. VERMOTE Enzo	
	10	M. BOUZON Dylan	Mme NARDO Maud	
	11			
	12			

Collège D : BIATSS	Listes	SNPTES UNSA	BIATSS, au cœur de l'université	« Ensemble »	TRAJECTOIRES
	1	M. JANVRESSE Patrick	Mme CANET Sabrina	Mme GOBIN Marie-Chrystel	Mme CADILHAC-GALLERENT Nathalie
	2	Mme DONDIN Noëlle	M. MAUDET Benjamin	M. MANE Amadou	M. AYMARD Stéphane
	3	M. VILLESUZANNE Hugues		Mme DESAYVRE Sandrine	Mme BAUDRY Laurence
	4	Mme LORAND Valérie		M. LIMOUSIN Dominique	M. LANDRON Sylvain
	5			Mme GERVREAU Elvire	Mme HARDY-RADENAC Cécile
	6			M. VIVION Dimitri	M. ALLIGNER Nicolas

Annexe

Annexe 3 rectifiée de l'arrêté n° 2024-629 du 22 novembre 2024 portant recevabilité des listes de candidates et candidats pour les élections des représentantes et représentants des personnels, des usagers et des usagères au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire, et à la commission de la recherche de La Rochelle Université (scrutins des 9 au 11 décembre 2024)

Recevabilité des listes de candidatures pour la commission de la recherche

Collège A : Professeurs et assimilés	Liste	Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	
	secteur I	1	Mme LARONDE-CLERAC Céline
		2	M. LABARDIN Pierre
	Liste	Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	
	secteur II	1	M. MARNOT Bruno
		2	Mme CHANTRAINE Cécile
	Liste	Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	
	secteur III	1	Mme ARNAUDIN Ingrid
		2	M. PEDRAZA Fernando
		3	Mme BERTET Karell
4		M. BRISCHOUX François	
5		Mme LEFRANÇOIS Christel	
	6	M. GAUGUE Alain	

Collège B : Personnels habilités à diriger des recherches	Listes	Pour une université collégiale, démocratique et solidaire	Une autre voix	Donnons un nouvel élan pour une université apaisée
	1	M. REZZOUG Sid-Ahmed	M. DEJEAN Sylvain	Mme FLORES-LONJOU Magalie
	2	Mme SABLE Sophie	Mme MAZEAUD Alice	M. PETERI Renaud
	3	M. ZAHZAH El-Hadi		Mme MONCEAU Karine

Collège C : Docteurs non HDR	Listes	Pour une université collégiale, démocratique et solidaire	Une autre voix		
	secteur I	1	Mme SIMONNEAU Dorothée	Mme EUZÉBY Florence	
		2	M. MONTRIEUX Gabriel	M. RICO Jean-Charles	
	Liste	Donnons un nouvel élan pour une université apaisée			
	secteur II	1	M. BRASSOUS Laurent		
		2	Mme CHÉREL-RIQUIER Evelyne		
	Listes	Une autre voix	Pour une université collégiale, démocratique et solidaire	Représenter tous les enseignants-chercheurs à la CR	Donnons un nouvel élan pour une université apaisée
	secteur III	1	Mme HAMDI Marwa	M. CHERIF Rachid	M. FAUCHER Cyril
2		M. SIDÈRE Nicolas	Mme LANDEIRO DOS REIS Marie	Mme DIDELOT Sandrine	Mme COLIN Béatrice

Collège D : Autres personnels enseignants, chercheurs et assimilés	Listes	Pour une université collégiale, démocratique et solidaire	Donnons un nouvel élan pour une université apaisée
	1	Mme COUOT Cécile	Mme CHERY Béatrice

Collège E : Ingénieurs et techniciens	Listes	Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	TRAJECTOIRES
	1	Mme MEHEUST Eléonore	M. ALLIGNER Nicolas
	2	M. MUSNIER Benjamin	Mme ROQUIER Olivia

Collège F : Autres personnels BIATSS	Listes	Pour une université collégiale, démocratique et solidaire	Pour la recherche à LRUUniv	TRAJECTOIRES
	1	Mme MALINAUD Mélanie	Mme TEIXEIRA Marie-Grâce	Mme BAUDRY Laurence

Collège G : Doctorants	Liste	Indépendants		
	secteur B	1	M. GELINAUD-VIVIEN Alban	
		2	Mme MICHEL Gaby	
		3	M. BAILY Victor	
		4	Mme GIRAULT Maëlys	

Arrêté n° 2024-669 du 26 novembre portant attribution d'une aide spécifique dans le cadre de l'appel à projet innovant de OpenCampusinnov du 21 novembre 2024 (Projet BUBBLE TIME)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 821-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Considérant l'appel à projets innovants de OpenCampusInnov (AAPIC) lancé le 21 novembre 2024, visant à attribuer une aide spécifique aux étudiantes ou étudiants de La Rochelle Université proposant les projets les plus innovants,
Vu la décision du jury en date du 21 novembre 2024,
Considérant l'appréciation du jury sur la qualité des projets éligibles,

ARRÊTÉ

Article 1

Une aide spécifique dite « AAPIC » de 4 535 € est attribuée à Monsieur Eden ROUVREAU pour son projet BUBBLE TIME.

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : CRB12/CAMPUSINNOV/PUI 2024_2027.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 novembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-670 du 26 novembre portant attribution d'une aide spécifique dans le cadre de l'appel à projet innovant de OpenCampusinnov du 21 novembre 2024 (Projet OPONIE)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 821-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Considérant l'appel à projets innovants de d'OpenCampusInnov (AAPIC) lancé le 21 novembre 2024, visant à attribuer une aide spécifique aux étudiantes ou étudiants de La Rochelle Université proposant les projets les plus innovants,
Vu la décision du jury en date du 21 novembre 2024,
Considérant l'appréciation du jury sur la qualité des projets éligibles,

ARRÊTÉ

Article 1

Une aide spécifique dite « AAPIC » de 4 980 € est attribuée à Monsieur Esteban MANTEAU pour son projet OPONIE.

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : CRB12/CDA 2024 AAPIC.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 novembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-671 du 26 novembre 2024 portant attribution d'une aide spécifique dans le cadre de l'appel à projet innovant de OpenCampusinnov du 21 novembre 2024 (Projet HUMUS)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 821-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Considérant l'appel à projets innovants de OpenCampusInnov (AAPIC) lancé le 21 novembre 2024, visant à attribuer une aide spécifique aux étudiantes ou étudiants de La Rochelle Université proposant les projets les plus innovants,
Vu la décision du jury en date du 21 novembre 2024,
Considérant l'appréciation du jury sur la qualité des projets éligibles,

ARRÊTÉ

Article 1

Une aide spécifique dite « AAPIC » de 4 875 € est attribuée à Madame Laurine COUTENTIN pour son projet HUMUS.

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : CRB12/CAMPUSINNOV/PUI 2024_2027.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 novembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-672 du 26 novembre 2024 portant attribution d'une aide spécifique dans le cadre de l'appel à projet innovant de OpenCampusinnov du 21 novembre 2024 (Projet OPTIMISATION D'IONISATION)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 821-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Considérant l'appel à projets innovants de OpenCampusInnov (AAPIC) lancé le 21 novembre 2024, visant à attribuer une aide spécifique aux étudiantes ou étudiants de La Rochelle Université proposant les projets les plus innovants,
Vu la décision du jury en date du 21 novembre 2024,
Considérant l'appréciation du jury sur la qualité des projets éligibles,

ARRÊTÉ

Article 1

Une aide spécifique dite « AAPIC » de 5 006 € est attribuée à Monsieur Eol GEFRE pour son projet OPTIMISATION D'IONISATION.

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : CRB12/CAMPUSINNOV/PUI 2024_2027.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 novembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

